

MAITRISEZ VOS DÉPENSES DE SOINS DENTAIRES

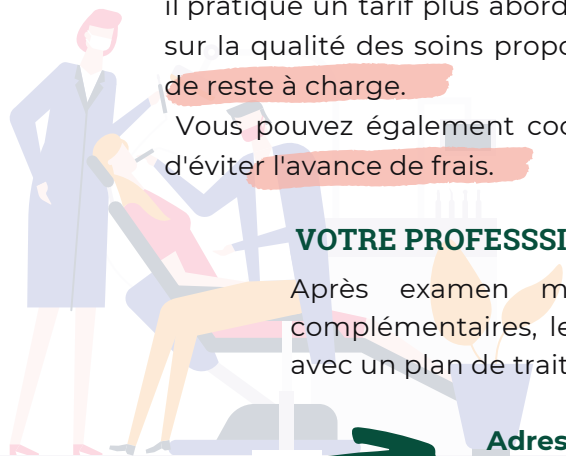


1

CHOISISSEZ UN CHIRURGIEN-DENTISTE CONVENTIONNÉ sur annuaire.sante@ameli.fr

il pratique un tarif plus abordable, sans que cela n'ait d'impact sur la qualité des soins proposés. Vous réduisez ainsi le risque de reste à charge.

Vous pouvez également cocher "accepte la carte vitale" afin d'éviter l'avance de frais.



VOTRE PROFESSIONNEL DE SANTÉ ELABORE VOTRE DEVIS

Après examen médical, si vous avez besoin de soins complémentaires, le chirurgien-dentiste vous propose un devis avec un plan de traitement précisant les soins à réaliser.

2

Adressez votre devis à  **COGÉVIE** afin de connaître votre reste à charge.

3

EN CAS DE POSE DE PROTHESES

Votre dentiste devra mentionner dans son devis le traitement proposé et l'alternative dans le panier 100 % Santé ou, si ce n'est pas techniquement possible, dans le panier aux tarifs maîtrisés.

Le Panier " 100% Santé " sans aucun reste à charge, comprend des prothèses dentaires **intégralement remboursées.**

Le Panier aux tarifs maîtrisés comprend des prothèses dentaires à **prix plafonné.** Il peut y avoir un **reste à charge modéré** en fonction de votre complémentaire santé

Le Panier aux tarifs libres propose des prothèses sans plafond avec un **reste à charge plus conséquent.**



Si vous choisissez le panier 100% Santé, le dentiste devra pratiquer le Tiers-Payant. Vous évitez ainsi l'avance de frais.



 **COGÉVIE** vous accompagne dans vos démarches.
Adressez votre devis afin de choisir l'alternative qui vous convient.

POSE DE VOTRE NOUVELLE PROTHESE

Si votre dentiste ne pratique pas de tiers payant, **Vous pouvez déposer votre facture sur votre espace en ligne.**

4



Bien Plus

qu'un gestionnaire Santé et Prévoyance

SAS au capital de 500 000 € - RCS Nantes B 534 890 025 - NAF 6622 Z Société de courtage d'assurances - Assurances de Responsabilité civile Professionnelle - et Garantie Financière conformes au Code des Assurances N° ORIAS : 12 064 619 - Site : www.orias.fr